PHILEAS
ARCHITECTURE

TAU - Mission de maîtrise d'œuvre pour les aménagements intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau

2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims

DCE 1



MAITRISE D'OUVRAGE Centre des monuments nationaux T : 01 53 40 40 84 damien.delescluse@monuments-nationaux.fr	**BUREAU DE CONTROLE** DEKRA T : 06 46 46 39 13 Stephane.vaucherot@dekra.com	**CSPS** DEKRA T : 06 24 38 45 24 Hubert.meunier@dekra.com	**OPC** DIRECT&ORG T : 01 58 66 64 16 m.kamaleu@directetorg-go.fr s.saunier@directetorg-go.fr		
ARCHITECTE ATELIER PHILEAS T : 01 53 33 24 40 phileas@atelier-phileas.com	**SCENOGRAPHE** CASSON MANN T : 06 11 81 07 68 laure.c@cassonmann.com	**CONCEPTEUR GRAPHISME** PRALINE T : 0044 20 7254 0759 praline@designbypraline.com	**CONCEPTEUR LUMIERE** ATELIER H.AUDIBERT T : 01 43 67 33 77 contact@atelierherveaudibert.com	**BET** TPF INGENIERIE T : 03 26 77 61 79 v.legret@tpfi.fr	**BET** ADEQUAT INGENIERIE T : 06 07 71 81 80 Adequat-eb@wanadoo.fr
CONCEPTEUR AUDIOVISUEL RC AUDIO T : 06 75 49 61 20 rcaudiovisuel@orange.fr					

Emetteur	Echelle	Date	Indice
PHILEAS	SO	24/06/2024	02

Projet Phase Cat. N°	Nom
TAU-DCE-TEC-002	Lot N°5B1 CLOISONS DOUBLAGES FAUX-PLAFONDS ZONE 1

SOMMAIRE

1 GENERALITES 3

1.1 Préambule 3
1.2 Qualité des matériaux 3
1.3 Préconisations de mise en œuvre 4
1.4 Bennes à déchets 4
1.5 Limites de prestations 4

2 DOUBLAGE 5

2.1 Contre-cloison de doublage / ép: 160mm 5
2.2 Doublage des ébrasements / ép: 50mm 6
2.3 Doublage thermique des lucarnes / ép: 50mm 6
2.4 Doublage thermique sous rampant / ép: 300mm 6
2.5 Isolant déroulé en combles perdus 6
2.6 Habillage 1/2 Stil 7

3 CLOISONS 7

3.1 Cloisons 72/48 7
3.2 Cloisons 98/48 7

4 FAUX-PLAFONDS 8

4.1 Plafonds en plaque de plâtre 8
4.1.1 Faux plafond BA13 standard 8
4.1.2 Faux plafond BA13 isolé 8
4.1.3 Faux plafond CF1H BA18 9
4.1.4 Faux plafond CF1H BA18 isolé 10
4.1.5 Jouée BA13 10

4.2 Plafonds acoustiques 11
4.2.1 Faux plafonds monolithiques sous rampant 11

1 GENERALITES

1.1 *Préambule*

Le présent C.C.T.P. a pour objet de définir les travaux de cloisons, doublages et faux plafonds pour l'aménagements intérieurs et la scénographie du parcours de visite du Palais du Tau au 2 place du Cardinal Luçon - 51100 Reims

Les travaux consistent en la réalisation de toutes les constructions, aménagements et réfections prévus dans les plans architecturaux, CCTP, et plus généralement dans tous les documents du marché.
Préalablement à l'exécution des ouvrages les entreprises auront la charge de la réalisation des études d'exécution.
L'entrepreneur devra la réalisation de tous les ouvrages désignés dans les diverses pièces contractuelles : CCTP, plans d'architectes, et tout document faisant partie intégrante du marché. En outre les entrepreneurs doivent exécuter tous les travaux nécessaires à la parfaite finition des ouvrages, selon les plans, les règles de l'art, les normes et textes en vigueur à la signature des marchés de travaux.
Du fait de leur qualification, il appartient à toutes les entreprises de prévoir le détail des sujétions, fournitures et ouvrages nécessaires à la réalisation parfaite de leurs marchés.
En cas d'omission dans le présent document chaque entrepreneur devra lors de son étude signifier à la maîtrise d'œuvre la nature des ouvrages manquants et bien entendu les faire figurer dans son offre. Dans tous les cas l'entrepreneur ne pourra faire valoir une omission dans le présent document pour présenter un devis de travaux supplémentaires
Les prescriptions générales communes à tous les corps d'état font l'objet du CCTP LOT DISPOSITIONS GENERALES TCE.

1.2 *Qualité des matériaux*

Les travaux du présent lot comprennent notamment :

- le traçage au sol des cloisons, ainsi que leur retraçage si nécessaire suite à la disparition des références
- le calepinage des plafonds en fonction des demandes du maître d'œuvre
- la fourniture et la pose des semelles résilientes et toutes sujétions de finition pour assurer l'isolement acoustique ainsi que la protection feu complète des systèmes mis en œuvre
- la fourniture et la pose des différents matériaux (cloisons, isolants, plafonds...)
- tous les renforts nécessaires pour accrochage des appareils ou accessoires
- tous les raidisseurs ou renforts, tels que demandés par les CPT
- toutes les incorporations nécessaires des lots électricité et CVC plomberie sanitaire.
- les liaisons équipotentielles lorsqu'il concerne des locaux humides,
- pour traitement acoustique, la bande résiliente sous rail ainsi que le joint au mastic sous la dernière plaque posée,
- Lorsque cela est nécessaire, la protection des angles par baguettes en acier galvanisé hauteur 2 mètres.

Obligations De L'entreprise
Avant le commencement de ses propres travaux, l'entrepreneur du présent lot devra :

- Le stockage des matériaux à l'abri des intempéries, (selon prescriptions du fabricant.)
- Réceptionner les supports

L'implantation est à la charge du présent lot. L'entrepreneur devra vérifier que les cotes portées sur les plans peuvent être respectées, il informera le Maître d'Œuvre de toutes les anomalies qu'il pourrait rencontrer. S'il ne l'avait pas fait, il resterait responsable des conséquences : démolition d'ouvrages, non réception des travaux, etc.
Après exécution de ses travaux et au fur et à mesure de l'avancement, l'entrepreneur devra un nettoyage sérieux.

Provenance Des Matériaux
Le devis descriptif fait appel à des marques connues pour concrétiser la prestation désirée. L'attributaire restant seul responsable de la tenue de ses ouvrages, il lui appartiendra de faire agréer au Maître d'œuvre toute autre provenance nantie de performances au moins équivalentes.
L'entrepreneur est tenu de mettre en œuvre que des matériaux répondant aux exigences de sécurité réglementaires pour les bâtiments recevant du public notamment en ce qui concerne le classement des matériaux à leur réaction au feu et à l'humidité. Il devra fournir au Maître d'Œuvre tous les procès-verbaux des matériaux utilisés.

Sujétions Diverses
Sont comprises dans la prestation, les sujétions de quelques natures qu'elles soient, y compris échafaudages.
Sont compris les ossatures primaires et secondaires avec suspentes de longueur adaptée aux dimensions de réservation entre le support et le plafond, obligatoirement métalliques et traitées contre l'oxydation.
Toutes sujétions, d'ancrage, découpe, entailles, réservations passage suivant demande des autres entreprises.
Avant toute exécution l'entreprise devra soumettre les plans de calepinage des plafonds au Maître d'œuvre.

Définition Des Matériaux, Procédés
L'ensemble des ouvrages du présent lot sera conforme aux prescriptions techniques des fabricants, des normes et règlements en vigueur ainsi qu'aux différents cahiers des charges intéressant les travaux ci-après.
Toutes les conditions énumérées dans les DTU précités seront requises afin de garantir une qualité de mise en œuvre parfaite.
Le trait de niveau incombera au présent lot, le report de ce trait après exécution des présents travaux.
L'attention est spécialement attirée sur les précautions à prendre en ce qui concerne l'isolation acoustique, thermique et la sécurité incendie.
Le nettoyage préalable, le traçage, la manutention, le stockage, l'outillage et le façonnage correspondront aux demandes.
Le nettoyage en fin de travaux sera inclus.

1.3 *Préconisations de mise en œuvre*

L'ensemble des travaux prévus au présent projet seront réalisés et mis en œuvre selon les normes AFNOR, les documents techniques unifiés publiés par le C.S.T.B., les directives communes de l'Union Européenne et les règles de l'art requises, par des entreprises classées et qualifiées par l'O.P.Q.C.B (ou équivalentes), dont en particulier :

- D.T.U. N° 20.1 - D.T.U. 23.1 - D.T.U. N° 25.1 - D.T.U. N° 58.1. - D.T.U. N° 25-41.
- Avis techniques du CSTB pour les matériaux et procédés non traditionnels
- RT 2012
- Sécurité contre l'incendie
- NRA

1.4 *Bennes à déchets*

L'entrepreneur du présent lot doit fournir, au compte prorata, l'ensemble des bennes à déchets tel que :
- mise à disposition d'une benne de 10 m3 à déchets divers. Lors de son enlèvement, la benne devra être couverte ou enfermée dans un filet de protection afin d'éviter l'éparpillement des déchets dans la nature.
- mise à disposition ponctuelle d'une benne pour déchets spécifiques (ferraille, DIB, gravas)

1.5 *Limites de prestations*

L'entrepreneur du présent lot doit se mettre en rapport avec les corps d'états concernés pour la bonne finition de ses ouvrages, soit avec :

LES LOTS ELECTRICITE - COURANTS FAIBLES - CHAUFFAGE :
L'entreprise devra prendre connaissance des travaux réalisés en amont par le présent lot sur la zone C(R+3)01 afin de déduire de son offre l'impact de ces travaux.
L'entrepreneur du présent lot doit laisser intervenir les lots techniques pour la pose des gaines dans les cloisons et sur les plafonds.
L'entrepreneur doit les découpes dans les plafonds pour l'encastrement des luminaires et grilles diverses, ainsi que les renforts nécessaires.

LE LOT PLOMBERIE - VENTILATION - ECS :
L'entrepreneur doit les réservations demandées par les lots techniques.
Il doit également la pose et le scellement de renforts fournis par les lots concernés à incorporer à l'intérieur des cloisons.

LE LOT MENUISERIES BOIS :
L'entrepreneur doit la pose et le scellement des renforts nécessaires au droit des menuiseries et baies dans les cloisons et doublages.

LE LOT PEINTURE :
Les supports verticaux et plafonds suspendus sont réceptionnés conjointement et font l'objet d'un procès-verbal signé par le plâtrier et le peintre, transmis au Maître d'œuvre.

L'entreprise du présent lot devra également prendre en compte les généralités du lot 00 DISPOSITIONS GENERALES, à savoir :

- Les percements, scellements et raccords dans les ouvrages en béton armé ou dans les murs en pierres
- La réalisation des installations électriques du chantier
- La réalisation du plan d'organisation de chantier
- La protection et l'accès au chantier
- L'abri de chantier
- La réalisation du dossier marché
- Les mesures arrêtées par le coordinateur SPS avec la maitrise d'œuvre
- La mise en place du panneau de chantier
- Les frais de constat d'huissier
- La tenue du chantier / nettoyage
- Le compte PRORATA
- L'exécution des percements, trous, réservation, raccords et fourreaux
- La fourniture des notes de calcul et PV acoustiques des matériaux et matériels mis en œuvre
- L'évacuation des terres de déblais excédentaires, déchets et gravats

2 DOUBLAGE

2.1 *Contre-cloison de doublage / ép: 160mm*

Fourniture et pose de doublage sur ossature pour l'isolation thermique de type système OPTIMA des Ets ISOVER ou techniquement équivalent :

Composition :

- Contre cloison de doublage de type système OPTIMA de 160 mm d'épaisseur totale
- Lisses Clip'Optima en parties basse et haute
- Fourrure intermédiaire horizontale fixée à 1,35 m du sol maximum
- Appuis Intermédiaires Optima2 en matériau composite, rupteurs de pont thermique (χ=0 W/K), servant d'entretoises, d'entraxe 0,6 m maximum
- Isolant en laine de verre semi-rigide, certifié ACERMI, de conductivité thermique 0,030 W/ (m.K), de type GR 30 de la société ISOVER, épaisseur 130mm, R= 4,30 m².K/W
- Fourrures télescopiques Optima 240/280 ou fourrures Optima 240 + éclisses verticales implantées à 0,60 m d'entraxe
- Parement plaque de plâtre de type 2xBA13

Nota:

- Façonnage de contre-cloison fusible avec voile kraft noir en fond de doublage au droit des menuiseries existantes condamnées.
- Plus-value pour mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air hygro-régulante (Sd=0,4 à 25 m) de type Vario® Xtra côté chaud, conforme à l'avis technique n° 20/14-318_V1
- *Localisation : Réserve 1 / C(R+2)06*

Mise en œuvre :

La pose sera conforme aux prescriptions du DTU 25.41 et de l'Avis Technique du système.
Les éléments d'ossature seront conformes à la norme NF EN 14195, comporteront un marquage et répondront aux spécifications définies dans la norme NF DTU 25.41.

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte et carnet de détail architecte pour isolation intérieure des façades existantes

2.2 *Doublage des ébrasements / ép: 50mm*

Fourniture et mise en œuvre d'un doublage de façade de type GR32 50 mm en laine roulée de chez ISOVER ou techniquement équivalent.

Caractéristiques:

- Épaisseur de l'isolant : 50 mm
- Épaisseur de la plaque de plâtre : 13 mm
- La prestation comprendra la plus-value éventuelle pour plaque hydrofuge dans les pièces humides ainsi que les semelles nécessaires à la réalisation selon le cahier des charges du fabricant.
- Pose par plots de colle type mortier adhésif de 10 cm de diamètre environ répartis à raison de 10 plots au m².
- Y compris toutes sujétions de raccord, bandes calicot, calfeutrement, bouchage.

La mise en œuvre se fera conformément aux Règles de l'Art, aux DTU 25.42 ainsi qu'aux fiches techniques du fabricant.

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte et carnet de détail architecte pour isolation intérieure des façades existantes

2.3 *Doublage thermique des lucarnes / ép: 50mm*

Fourniture et mise en œuvre d'un doublage de façade de type GR32 50 mm en laine roulée de chez ISOVER ou techniquement équivalent.

Caractéristiques:

- Épaisseur de l'isolant : 50 mm
- Épaisseur de la plaque de plâtre : 13 mm
- La prestation comprendra la plus-value éventuelle pour plaque hydrofuge dans les pièces humides ainsi que les semelles nécessaires à la réalisation selon le cahier des charges du fabricant.
- Pose par plots de colle type mortier adhésif de 10 cm de diamètre environ répartis à raison de 10 plots au m².
- Y compris toutes sujétions de raccord, bandes calicot, calfeutrement, bouchage.

La mise en œuvre se fera conformément aux Règles de l'Art, aux DTU 25.42 ainsi qu'aux fiches techniques du fabricant.

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte et carnet de détail architecte pour isolation intérieure lucarnes

2.4 *Doublage thermique sous rampant / ép: 300mm*

Fourniture et pose de matelas de laine minérale KNAUF TI 212 de 300 mm d'épaisseur avec pare vapeurs déroulés sur le plafond existant, avec liaison des différents éléments entre eux.
Fourniture et pose d'un film frein à vapeur avec recouvrement de 10 cm entre chaque lés et liaison par ruban adhésif.

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte et carnet de détail architecte pour isolation des rampants à R+3

2.5 *Isolant déroulé en combles perdus*

Fourniture et pose d'une première couche d'isolant KNAUF KI FIT 035 entre les chevrons d'une épaisseur équivalente à celle des chevrons tout en ménageant un vide d'air de 2 cm entre la couverture et l'isolant.
Fourniture et pose d'une deuxième couche d'isolant par-dessus la précédente couche l'épaisseur des deux couches confondues doit être de 300 mm, cet isolant est fixé et maintenu par les rosaces des suspentes.
Fourniture et mise en place des fourrures sur les suspentes reliées entre elles par des connecteurs.
Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Suivant plans architecte et carnet de détail architecte pour isolation de la dalle haute du R+3

2.6 *Habillage 1/2 Stil*

Fourniture et mise en place de doublage d'habillage des murs existants intérieurs de type Placostil ½ Stil, et 1 plaques BA 18 ou techniquement équivalent
La prestation comprendra la plus-value éventuelle pour plaque hydrofuge dans les pièces humides ainsi que les semelles nécessaires à la réalisation selon le cahier des charges du fabricant.
Pose par plots de colle type mortier adhésif de 10 cm de diamètre environ répartis à raison de 10 plots au m².

Y compris toutes sujétions de raccord, bandes calicot, calfeutrement, bouchage.

Localisation / Concerne :
Suivant plans architecte et carnet de détail architecte, et notamment au droit des murs existants

3 CLOISONS

3.1 *Cloisons 72/48*

Les cloisons seront du type Placostil® 72/48 de Placoplatre®ou équivalent et constituées de la façon suivante :

Ossature :
- Rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,

Isolant :
- Laine de verre PAR 45 de la société ISOVER,

Parements :
- 1 plaques Placoplatre® BA 13.
- Plus-value pour plaques Placomarine® au droit des sanitaires

Exigence au feu :
- EI30 - CF1/2H

Affaiblissement acoustique (dB) :
- 33 dB

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Y compris toutes sujétions de pose d'huisseries, trappes, renforts, etc…

Localisation / Concerne :
Suivant plans architecte, ensemble des cloisonnements de 7cm

3.2 *Cloisons 98/48*

Les cloisons seront du type Placostil® 98/48 de Placoplatre® ou équivalent et constituées de la façon suivante :

Ossature :
- Rails Stil® R 48 et montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos, disposés à entraxe 0,60 m ou 0,40 m,

Isolant :
- Laine de verre PAR 45 de la société ISOVER,

Parements :

- 2 plaques Placoplatre® BA 13.
- Plus-value pour plaques Placomarine® au droit des sanitaires

Exigence au feu :
- EI60 - CF1H

Affaiblissement acoustique (dB) :
- 46 dB

Les joints seront traités selon la technique et avec un des systèmes bande PP et enduit Placoplatre®.
La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations de la société Placoplatre®. Les huisseries seront posées à l'avancement. Les huisseries métalliques seront du type pour cloison sèche avec oméga de fixation.

Y compris toutes sujétions de pose d'huisseries, trappes, renforts, etc…

Localisation / Concerne :
Suivant plans architecte, ensemble des cloisonnements de 10cm

4 FAUX-PLAFONDS

4.1 Plafonds en plaque de plâtre

4.1.1 *Faux plafond BA13 standard*

Fourniture et mise en œuvre de plafond plâtre de type Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :
- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :
- Sans objet

Parement :
- 1 plaque Placoplatre® BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- Plus-value plaque placomarine au droit des sanitaires
- Pose droite ou rampante suivant localisation
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :
Suivant plans de repérage des faux-plafonds et notamment :
- ***Bureau 3 / C(R+3)02-04***
- ***Circulation 4 / C(R+3)05***
- ***Circulation 7/ C(R+3)02***
- ***Salle de détente / C(R+3)03***
- ***Sanitaires F / C(R+3)03***
- ***Sanitaires H / C(R+3)03***

4.1.2 *Faux plafond BA13 isolé*

Fourniture et mise en œuvre de plafond plâtre isolé de type Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :

- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :

- Isolation en panneau semi-rigide type laine de verre GR30 Kraft des Ets ISOVER ou équivalent
- Epaisseur : 130mm
- R= 4,30 m².K/W

Parement :

- 1 plaque Placoplatre® BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- Plus-value plaque placomarine au droit des sanitaires
- Pose droite ou rampante suivant localisation
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

Nota:

- Plus-value pour mise en œuvre d'une membrane d'étanchéité à l'air hygro-régulante (Sd=0,4 à 25 m) de type Vario® Xtra côté chaud, conforme à l'avis technique n° 20/14-318_V1
- *Localisation : Réserve 1 / C(R+2)06*

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :

Suivant plans de repérage des faux-plafonds et notamment :

- ***Circulation 1 / C(R+2)04--05***
- ***Circulation 1 / C(R+2)05***
- ***Circulation 2 / C(R+2)04***
- ***Réserve 1 / C(R+2)06***
- ***Réserve 2 / C(R+2)02***
- ***Réserve 3 / C(R+2)01***
- ***Bureau 1 / C(R+3)04***
- ***Bureau 2 / C(R+3)04***
- ***Bureau 3 / C(R+3)02-04***
- ***Bureau 4 / C(R+3)02***
- ***Bureau 5 / C(R+3)05***
- ***Salle de détente / C(R+3)03***
- ***Vide sur escalier***

4.1.3 *Faux plafond CF1H BA18*

Fourniture et mise en œuvre de plafond plâtre CF1H de type Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :

- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :

- Sans objet

Parement :

- 1 plaque Placoplatre® BA 18 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- EI60 - CF 1/H
- Pose droite ou rampante suivant localisation

- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :

Suivant plans de repérage des faux-plafonds et notamment :

- ***Circulation 4 / C(R+3)05***
- ***Circulation 5 / C(R+3)05***
- ***Circulation 6 / C(R+3)03***
- ***Circulation 7 / C(R+3)02***
- ***Vide sur escalier***

4.1.4 *Faux plafond CF1H BA18 isolé*

Les plafonds seront réalisés avec le système Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :

- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :

- Isolation en panneau semi-rigide type laine de verre GR30 Kraft des Ets ISOVER ou équivalent
- Epaisseur : 130mm
- R= 4,30 m².K/W

Parement :

- 1 plaque Placoplatre® BA 18 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- EI60 - CF 1/H
- Pose droite ou rampante suivant localisation
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :

Suivant plans de repérage des faux-plafonds et notamment :

- ***LT ACMH / C(R+2)04***

4.1.5 *Jouée BA13*

Les jouées seront réalisées avec le système Placostil® de Placoplatre® ou équivalent et constitués de la façon suivante :

Ossature :

- Rails périphériques Stil® R 48 fixés mécaniquement dans les murs adjacents tous les 0,60 m.
- Montants Stil® M 48 en acier galvanisé d'épaisseur nominale 6/10e, simples ou doublés dos à dos et disposés à entraxe maximal 0,60 m. Les montants seront soit fixés au support par l'intermédiaire de suspentes Stil® MS ou MD soit uniquement solidarisés aux rails périphériques à l'aide vis TRPF 13 (plafonds autoportants).

Isolant :

- Sans objet

Parement :

- 1 plaque Placoplatre® BA 13 fixée perpendiculairement à l'ossature au pas de 300 mm à l'aide de vis TTPC 25.
- Plus-value plaque placomarine au droit des sanitaires
- Les joints seront traités avec l'un des systèmes enduit + bande de la société Placoplatre®.

La mise en œuvre sera conforme au DTU 25.41 et aux recommandations du fabricant

Localisation / Concerne :

Au droit des décrochés des faux-plafonds suivant nécessité et notamment :

- Circulation 2 / C(R+2)02
- Réserve 2 / C(R+2)02
- Réserve 3 / C(R+2)01
- Bureau 5 / C(R+3)05

4.2 Plafonds acoustiques

4.2.1 *Faux plafonds monolithiques sous rampant*

Fourniture et pose de plafond acoustique monolithique rampant de type Mono Acoustic des Ets ROCKFON ou équivalent

Caractéristiques :

- Système monolithique composé d'un panneau en laine de roche (40 mm), d'un enduit à joint et d'un enduit de finition
- Face visible : un enduit de finition acoustiques
- Face arrière : membrane haute performance
- Dimensions : Dalles de 1200 x 1200 x 40mm ou 1800 x 1200 x 40mm

Performance acoustique :

- Rw = 22 dB

Réaction au feu :

- A2-s1,d0

Compris incorporation de laine de verre d'une épaisseur totale de 300 mm
Sujétions diverses de percements ou de découpes pour encastrement luminaires et grilles de ventilation.

Y compris toutes sujétions de mise en œuvre dans les règles de l'art.

Localisation / Concerne :

Suivant plan de repérage des faux-plafonds, et notamment :

- Bureau 1 / C(R+3)04
- Bureau 2 / C(R+3)04
- Bureau 3 / C(R+3)02-04
- Bureau 4 / C(R+3)02
- Bureau 5 / C(R+3)03
- Reprographie / C(R+3)02
- Salle de détente / C(R+3)03
- Salle de réunion / C(R+3)02